



# DÉCLARATION LIMINAIRE

## COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE DES CATEGORIES A

26 juin 2025

Madame la présidente, mesdames, messieurs,

Notre fédération s'associe à la **CFDT Fonctions publiques** pour dénoncer la baisse de la rémunération dès le deuxième jour d'arrêt maladie qui pèse sur tous les agents et agentes : elle est intrinsèquement injuste. Rien ne peut justifier qu'un gouvernement, prétendument attaché à l'égalité entre les femmes et les hommes, puisse faire peser sur les agentes enceintes une sanction financière injuste sans tenir compte des réalités médicales, sociales ou professionnelles liées à leur grossesse. Cette décision est d'autant plus scandaleuse qu'elle touche un secteur, la fonction publique, où les inégalités salariales, les retards de promotion, les carrières hachées, les temps partiels imposés et la précarité contractuelle sont structurellement présentes.

Pour rappel, en 2018, le Parlement avait corrigé par amendement la dimension sexiste de l'instauration du jour de carence en le supprimant pour les femmes enceintes, montrant sa capacité à entendre les alertes et revendications, dont celles portées par les organisations syndicales.

La **CFDT** avec l'ensemble des organisations représentatives a rappelé ses exigences :

- le retrait immédiat de la baisse de la rémunération des jours d'arrêt maladie, injuste pour l'ensemble des agent-es de la fonction publique ;
- la garantie pleine et entière du maintien de salaire pour toute femme enceinte placée en congé maladie ordinaire sur avis médical quelle qu'en soit la nature ;
- des politiques de santé au travail dans la fonction publique qui prennent réellement en compte la santé globale des femmes au travail mais aussi les parcours de maternité et le retour à l'emploi.

La fédération **CFDT Défense** appelle l'ensemble des employeurs du ministère à soutenir concrètement leurs agents en demandant le retrait des mesures injustes qui sont imposées depuis plusieurs mois désormais.



# DÉCLARATION LIMINAIRE

Un autre sujet préoccupant où encore une fois, les fonctionnaires sont une cible facile. En annonçant vouloir réduire les effectifs de la fonction publique, le ministre de l'Économie et des Comptes publics recycle une vieille recette inefficace, au détriment des services publics et de la cohésion sociale. Sous couvert d'« efficacité », c'est un choix politique assumé : affaiblir l'État et ignorer les besoins croissants de la population.

La **CFDT** ne se laisse pas berner. Derrière les discours technocratiques, ce sont les réalités du terrain qu'on balaie : un hôpital à bout, une école en crise, une justice saturée, une transition écologique qui demande plus de forces. Moins d'agents, c'est plus d'épuisement, plus de frustrations, moins de services.

Non, on ne transforme pas en supprimant. La **CFDT** défend une fonction publique modernisée, humaine, à la hauteur des enjeux. Cela demande d'en finir avec la logique comptable pour penser en termes d'impact réel.

Et si l'État cherche à faire des économies, qu'il aille chercher du côté des fraudes fiscales, pas des fonctionnaires. Ce choix est populiste, injuste et surtout lâche.

La **CFDT** porte une autre ambition : celle d'un service public au cœur du lien social, de l'égalité et de la transition juste. Ce qu'il faut, ce ne sont pas moins de fonctionnaires, mais plus de moyens, plus de respect et une vraie reconnaissance.

La **CFDT** rappelle que bon nombre d'agents du Ministère travaillant dans le domaine NUC ne bénéficie pas de la prime éponyme, c'est tout bonnement incompréhensible !

En terme de reconnaissance, la **CFDT Défense** attire une fois de plus votre attention sur l'avancement des paramédicaux. Comment pouvez-vous accepter un retard de deux ans pour l'avancement de ces agents ? Les agents du SSA sont relégués au second plan :

- retard dans l'avancement ;
- non revalorisation de la prime de service depuis ... nous ne comptons plus, ça dépasse les doigts d'une main.
- non attribution de la MTI pour certains agents du SSA.

Il est grand temps d'agir ! Les paramédicaux et l'ensemble des agents de toutes les chaînes du SSA demandent juste d'être considérés et traités comme tous les agents du Ministère en terme d'indemnités et de délais de gestion de leur avancement.

Le décret du 20 janvier 2025 fixe les taux pro/pro pour l'année 2024. Même si ces taux sont en légère hausse par rapport à 2023, ils sont largement insuffisants au regard du nombre d'agents à promouvoir. La **CFDT** vous rappelle que le nombre d'agents en fin de carrière augmente et nombreux seront ceux qui risquent de partir en retraite sans avoir eu d'avancement. Pour la **CFDT**, il est primordial que les agents puissent à minima bénéficier d'un avancement de grade durant leur carrière.



## D ECLARATION LIMINAIRE

Pour que  a soit plus parlant un exemple : une jeune infirmi re recrut e au SSA en 2020, per oit uniquement une prime de service d'un montant de 96 euros par mois.

Je vous mets au d efi de trouver un agent de cat egorie A, B ou m eme C du minist re des Arm es qui per oit une IFSE de 96 euros par mois. Ne cherchez pas, vous ne les trouverez qu'au SSA. La non revalorisation de la prime de service entraine de nombreux cas comme celui-l a. Le SSA se veut attractif, souhaite fid eliser ses agents, alors il faut s'en donner les moyens !

Merci de votre attention.

Paris, le 25 juin 2025